

velle faveur; car s'il était possible d'obtenir un crédit sur les mérites d'une entreprise avec une concession de 6,400 acres mille à \$1 l'acre, le crédit devint justement de \$6,400 par mille plus fort lorsque le \$1 fut retranché. Dans ces circonstances, l'honorable député de Toronto-Ouest (M. Beaty) en sa qualité de président de la compagnie, insista auprès du premier ministre pour qu'ils reconnussent les droits ou les prétentions de sa compagnie—je puis dire sa compagnie, je pense, dans un sens très particulier, vu les circonstances—il insista, dis-je, auprès d'eux pour qu'ils reconnussent que sa compagnie avait le droit d'être au nombre de celles qui devaient recevoir cette faveur que le gouvernement se proposait de demander au parlement de ce pays, c'est-à-dire la concession gratuite aux chemins de fer de 6,400 acres par mille.

Eh bien! le gouvernement fit connaître sa politique à ce parlement; il soumit des propositions relativement à diverses compagnies de chemins de fer, à l'effet de leur faire des concessions gratuites sur le domaine public, conformément à la nouvelle politique, mais il n'a demandé aucune concession pour la compagnie du "North-West Central," et aujourd'hui, nous pouvons, dans une certaine mesure, supposer ce qui l'a porté à agir ainsi. Cependant, la pression fut continuée et les efforts que l'on avait faits furent couronnés de succès après la session. L'honorable monsieur obtint un arrêté du conseil accordant la concession à titre gratuit, sujette, naturellement, à la ratification du parlement; de sorte que le gouvernement devait demander au parlement de donner son assentiment à la chose.

Cependant, comme la chose paraît bien évidente, l'honorable monsieur n'était pas constructeur de chemins de fer, pas plus qu'aucun de ses collègues politiques; il n'était pas engagé dans cette industrie. L'honorable monsieur, je crois, appartient à la profession à laquelle j'appartiens; c'est un homme d'affaires; mais il n'était certainement pas constructeur de chemins de fer, et autant que je le sache, ses collègues politiques ne l'étaient pas plus que lui.

Il a été démontré très clairement que leur but était de faire de l'argent au moyen de cette entreprise, de vendre cette charte; il a été démontré que les efforts faits en Angleterre, à New-York et ailleurs, avaient été faits dans le but de vendre cette charte à un prix et dans des circonstances qui pouvaient mettre une somme considérable entre les mains de l'honorable monsieur, et très probablement, une certaine somme entre les mains de ses collègues. Il serait très injuste, je pense, d'après la preuve faite devant le comité ou d'après les faits qui sont venus à ma connaissance, il serait très injuste de prêter à l'honorable monsieur la moindre idée de vendre sa compagnie.

Il n'y a pas, je pense, de preuve qui démontre qu'il ait eu l'intention de retirer des avantages personnels et de représenter frauduleusement à ses collègues qu'il avait vendu la charte moins avantageusement qu'il ne l'avait réellement vendue, ou qu'il avait fait un arrangement moins avantageux que celui qu'il avait réellement fait.

M. BEATY: Écoutez! écoutez!

M. BLAKE: Je dis cela parce que j'ai entendu l'honorable monsieur se défendre de la chose devant le comité, et s'en défendre inutilement, d'après moi, car on ne l'en avait pas accusé, à ma connaissance. Mais puisqu'il s'est défendu de la chose, je dirai que je n'ai rien entendu qui justifiait une semblable accusation, dans le cas où elle aurait été portée. De fait, la position de l'honorable monsieur était si forte, comme il l'a déclaré au comité, que l'on ne pouvait guère s'attendre à ce qu'il voulût se procurer des avantages particuliers, dans le cas où la chose aurait été conforme à l'honneur et à l'honnêteté, considérations qui, je n'en doute pas, auraient empêché l'honorable monsieur de suivre une telle ligne de conduite, bien que nous ne nous accordions pas tout à fait sur les exigences de ces principes. Il paraît que sur \$750,000 d'actions, il en possède pour une valeur de

M. BLAKE

\$368,000, ce qu'il a déclaré au comité, lorsque j'ai dit que je croyais qu'il y avait quelque contestation à propos du fait qu'il était porteur d'une partie de ces actions pour le compte d'autres personnes. Il était donc, d'après son propre aveu, porteur de plus de la moitié de toutes les actions, et, d'après le renseignement que j'avais reçu, renseignement qui semble inexact, il était porteur, non d'un nombre aussi considérable d'actions, mais d'une énorme proportion de ce chiffre. Partant, vous voyez s'il pouvait faire un magnifique marché, en vertu duquel la charte pouvait être vendue, la plus grande partie des bénéfices aller dans sa bourse, sans qu'il lui fût nécessaire de recourir à ce dont il s'est défendu avec beaucoup de raison, s'il a supposé qu'on l'accusait de la chose. En conséquence, si, en définitive, cette opération avait pu rapporter \$750,000, l'honorable monsieur serait, dans la suite, devenu assez indépendant des électeurs de Toronto-Ouest, quelle qu'eût été sa part des bénéfices.

Or, nous devons examiner si le parlement peut honorablement approuver de semblables relations entre des membres du parlement et des membres de l'Exécutif, en donnant à cette charte une force qu'elle ne pourrait pas avoir sans cela. Nous sommes appelés à décider si nous accorderons cette charte, et dans le cas où ceux qui la demandent ne seraient pas dignes de l'avoir, alors nous ne devons pas l'accorder. Je vous le demande: Est-il conforme à l'esprit d'indépendance et l'honneur de ce parlement que, les députés auxquels ces entreprises sont tout à fait étrangères, soient choisis comme intermédiaires entre l'Exécutif et le parlement du pays pour obtenir des subventions en argent ou en terres, avantages publics dont la plus grande part ira tout probablement dans leurs poches? C'est la première question à laquelle nous devons répondre. Je le demande à tout homme intelligent et honnête: Quel esprit d'indépendance pouvons-nous attendre d'un membre du parlement qui insiste, d'abord auprès du gouvernement du jour, et, ensuite, auprès du parlement du jour, pour obtenir une subvention en argent ou en terres, subvention qui représente des dizaines de mille ou des centaines de mille dollars qu'il espère empêcher en réalité s'il réussit? Il espère se mettre dans une position où il pourra s'enrichir au moyen du plus grand degré de force que l'entreprise acquerra en vertu du domaine public. Or, vous voyez, par cet exemple, ce que comporte la question qui nous est soumise. Vous voyez que c'est un cas où il est impossible, pour un homme intelligent, qui ne mot pas les membres du parlement au-dessus de simples mortels, de dire qu'ils peuvent conserver leur indépendance de caractère et prétendre que cette Chambre pourra approuver de semblables relations entre l'Exécutif et la législature du pays. Quel degré d'indépendance peut avoir celui qui sait que, s'il combat le ministre à propos de quelque question publique, le gouvernement qui décide de la question de savoir s'il accordera la demande ou s'il soumettra la chose au parlement, sans lequel rien ne saurait se faire, quel degré d'indépendance peut avoir celui qui sait que, dans les circonstances, dont je viens de parler, le gouvernement dira: Nous appuyons nos partisans. Quelle indépendance pouvez-vous espérer avoir si l'on permet ces relations entre des membres du parlement et le gouvernement?

J'ai été très heureux d'entendre le député de King (M. Woodworth) commencer ses remarques en disant qu'après les explications données sur cette question, il était disposé à conclure que lui, au moins, ne se mettrait plus à la tête d'entreprises de chemin de fer en ce parlement. C'est là, je crois, une opinion sage et juste. J'admets avec lui que la coutume est devenue très générale. On s'y est opposé de ce côté-ci de la Chambre; nous nous y sommes opposés dans le pays; nous avons fait remarquer quels en seraient les résultats probables, et l'honorable monsieur voit maintenant que la chose est au moins susceptible d'abus. J'irai plus loin, et je dirai que l'on a commis des abus honteux; je dirai que nous commettrons un acte des plus honteux si nous